

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES (CGV)

Préambule

Le Prestataire conseille et accompagne ses clients particuliers et professionnels dans la mise en valeur d'un bien immobilier ou mobilier et dans la décoration d'intérieur.

Dans le cadre de sa mission, le Prestataire peut être mandaté par son client pour réaliser des achats de mobiliers et d'accessoires dont il pourra assurer la réception et la mise en place avec, en cas de nécessité, le concours de professionnels qualifiés.

ARTICLE 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et les obligations du Prestataire et du client.

Elles sont accessibles sur le site internet du Prestataire et sont systématiquement transmises préalablement à la commande.

La signature ou validation par e-mail par le client d'un devis, ainsi que le paiement d'une facture émise par le Prestataire, emporte son adhésion sans restriction, ni réserve aux présentes CGV, lesquelles s'appliqueront à toute commande, même future, et prévalent sur tout autre document antérieur ou contradictoire, sauf négociation de conditions particulières.

Le client reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de passer toute commande et déclare avoir la capacité légale de contracter et de s'engager.

Les CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures sans préavis. La version des CGV applicable à la commande est celle en vigueur au jour de la passation de la commande.

Les CGV constituent, avec les commandes, les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies illustrant les produits, qui n'ont qu'une valeur indicative.

1. PRESENTATION – DÉFINITIONS

a. Madame Mme laquelle fait commerce sous la dénomination commerciale DECO PASSION HABITAT (ci-après dénommée DECO PASSION HABITAT) est spécialisée en décoration d'intérieur. Son siège social est établi à 45 rue de la Libération 13200 ARLES (France). Elle est immatriculée à l'INSEE sous le numéro 566.600.999.00012 et à la TVA intracommunautaire sous le numéro 00011435800888.

b. DECO PASSION HABITAT est joignable du Lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h à l'adresse email suivante : contact@decopassionhabitat.fr ou par téléphone.

Pour l'application des présentes conditions générales, sont considérés comme :

- Service : Toute prestation de conseils et réalisation de projet, pour tout type d'immeuble, en « décoration et aménagement d'intérieur, extérieur », « Home staging », toute prestation d'aide à la réalisation de ces conseils en assurant éventuellement le suivi de chantiers si cela a été stipulé dans le contrat signé entre les parties, conception de projet de mobilier sur mesure, l'achat de mobilier et d'objets de décoration (ci-après marchandises) ainsi que toute prestation de montage et de mise en place des espaces à aménager.
- Client : toute personne physique ou morale qui acquiert un service à des fins personnelles ou professionnelles ;

Chaque fois que le client fait appel aux services de DECO PASSION HABITAT, il est réputé connaître et accepter les présentes conditions générales sans réserve. Tout complément, modification ou dérogation de ces CGV doit être expressément et préalablement accepté par écrit par DECO PASSION HABITAT. Les présentes CGV répondent aux besoins de rapidité de la vie des affaires et du commerce ; elles offrent par ailleurs une certaine sécurité juridique.

ARTICLE 2 – Commandes

Toute intervention de DECO PASSION HABITAT fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail et/ou lettre simple) au client/ l'acheteur, **d'une durée de validité de 60 jours** à compter de sa date. Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations et biens à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil. Les CGV sont applicables au devis remis au client. Les prix estimés renseignés concernant sa prestation sont en euros et HT.

La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le client par signature du devis, par e-mail ou par fax. **La commande donne lieu au versement d'un acompte de 30 % du montant total du devis.** Cet acompte ne peut être qualifié d'arrhes au sens des articles 1580 du Code civil et L. 214-1 du Code de la consommation, la commande engageant définitivement les parties.

Sans préjudice de son éventuel droit de rétractation, le client sera définitivement engagé par la signature du devis ou par l'acceptation sans réserve de ce dernier par mail. DECO PASSION HABITAT ne sera quant à elle tenue de l'exécution de ses obligations qu'à dater de la réception du premier acompte. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres prestations.

Toutes autres demandes supplémentaires seront facturées au prix horaire de 70 euros HTVA ou réévaluées dans un nouveau devis.

Quand le client fait appel aux services de DECO PASSION HABITAT, il en reconnaît le style créatif qui sera utilisé pour la création de son projet. En aucun cas, DECO PASSION HABITAT ne sera responsable du changement de « goût et style » du client qui entraînerait une modification importante du projet sans supplément d'honoraires.

ARTICLE 3 – Rétractation

DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de mettre fin au contrat de façon unilatérale en réclamant les honoraires dus pour le travail réalisé jusqu'à cette rupture si DECO PASSION HABITAT ne peut répondre, par sa créativité propre, à la nouvelle demande du client.

DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de refuser d'honorer la commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre DECO PASSION HABITAT et le CLIENT que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer une preuve régulière de l'existence d'une commande et de son acceptation.

Les marchandises sur mesure ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées. Sont d'office considérées comme des marchandises sur mesure :

- Les stores, tentures et tout ce qui concerne l'habillage de la fenêtre ;
- Les meubles sur mesure ;
- Tous les produits pour lequel le client a choisi un tissu tels que par exemple canapé, fauteuil, abat-jour, coussin, confections diverses ;
- Les papiers peints ;
- La peinture ;
- Tout autre article que DECO PASSION HABITAT ne peut échanger chez son fournisseur ;

Lorsque le client est un professionnel passant commande dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

Lorsque le client est un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation, susceptible d'être notifié sans motif dans les 14 jours de la fourniture du service, dès lors qu'il n'a pas passé commande à distance (internet, catalogue, téléphone, téléachat, SMS) ou qu'une des exceptions au droit de rétractation prévue par l'article L. 221-28 du Code de la consommation est applicable.

Lors que le client justifie de la réunion des conditions du droit de rétractation, il notifie au Prestataire l'exercice de son droit de rétractation par l'envoi du formulaire de rétractation suivant :

« A l'attention de ... Par e-mail ou LRAR : ...
Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ou la réalisation de la prestation ci-dessous :
Référence du contrat ou numéro de commande : ...
Commandé passée le : ... Bien reçu le : ...
Nom et adresse du consommateur : ...
Signature du consommateur (en cas d'envoi au format papier) : ... Date : ... »

Le client doit renvoyer le produit par voie postale, à ses frais, en parfait état et dans leur emballage d'origine en les plaçant dans un carton vierge et en présentant de manière lisible le numéro de sa commande. Le client doit renvoyer le produit au plus tard dans un délai de 14 jours courant à compter de la notification de sa décision de se rétracter au siège du Prestataire, à défaut de quoi le retour sera refusé. Le client est invité à prendre connaissance des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation régissant le droit de rétractation à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr>.

Toutefois, Il ne dispose pas de ce droit si l'exécution du Service à déjà débuté avec l'accord du client ou si le Service implique de la fourniture de marchandises sur mesure comme nommé ci-dessus.

RÉSILIATION UNILATÉRALE & INDEMNITÉ DE DÉDIT EN CAS DE RÉTRACTATION

Si le Client renonce aux services de DECO PASSION HABITAT au cours de sa prestation, et qu' aucune faute grave de DECO PASSION HABITAT n'est établie , le client sera redevable d'une facture qui correspond au travail effectué et des moyens mis en œuvre au stade de cette rupture de contrat même si la finalité ne correspond pas exactement aux termes du devis .Dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de dédommagement de 250,00 € sera réclamée.

ARTICLE 4 – Prix et paiement

Les factures sont payables au comptant par virement bancaire au crédit du compte de DECO PASSION HABITAT repris sur celles-ci et endéans les délais cités sur cette facture.

Pour la réalisation de projet, lors de la signature du devis, le paiement d'un acompte représentant 30% du montant total de la prestation devra être payé pour débiter la création du projet. 30% de la facture sera à payer lors de la présentation du projet et 20 % à la fin de la réalisation de la prestation.

Pour la fourniture de marchandises, un acompte de 50 % sera à payer pour tout mobilier et accessoires non réalisés sur mesure. Un second acompte de 30% sera exigé juste avant la livraison des marchandises. Le solde de 20% devra être payé au moment de la livraison des dernières marchandises.

Lors de mobilier réalisé sur mesure (ex : cuisine, dressing, feu ouvert ,....voir marchandise sur mesure ci -dessus) un acompte de 80 % du montant des matériaux TVA comprise(càd hors livraison et montage) sera demandé pour lancer la fabrication.

Le solde de la facture (càd les 20 % du prix des matériaux + les frais de livraison et frais de montage) sera à payer lors de la livraison du chantier.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du solde restant à payer avec un minimum de 100€.

Les prix de ventes des marchandises s'entendent nets et sans ristourne, TTC, frais de livraison et placement non compris sauf si mentionné précisément sur le devis. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de service sera à la charge du client.

Le prix de la prestation de service est fixé en fonction de l'importance de la mission et du temps requis estimé pour l'exercer conformément aux règles de l'art ; L'estimation du budget de base ne tient pas compte des modifications ultérieures qui seraient demandées par le Client, ni des suggestions non prévisibles apparaissant en cours d'exécution.

DECO PASSION HABITAT dispose ainsi d'une certaine marge de manœuvre, sans que soit requis l'accord du client : autrement dit, conformément aux usages admis, un dépassement du budget de 15 % reste raisonnable et n'entraîne pas la responsabilité de DECO PASSION HABITAT.

Toutes modifications réclamées, non prévues dans le devis initial, par le CLIENT qui entraîne de nouvelles recherches et une nouvelle création du projet seront facturés au prorata du travail fourni par DECO PASSION HABITAT .

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par e-mail envoyé à l'adresse ambre@alconceptdeco.com et confirmé le même jour par courrier postal envoyé au siège social de DECO PASSION HABITAT. A défaut de respect de ces conditions de délai et de forme, la contestation du CLIENT sera irrecevable.

ARTICLE 5 – Délai de réalisation de la prestation

– Obligation des parties : DECO PASSION HABITAT et DU CLIENT

Le Prestataire s'engage à faire diligence afin de donner satisfaction au client dans le cadre d'une obligation de moyens. Toutefois, ces délais, qui dépendent notamment de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes, de la complexité des prestations, des stocks disponibles, ainsi que des éventuels délais de transport, sont communiqués à titre indicatif et ne donnent lieu à aucune indemnité en cas de dépassement.

Lorsque les prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de livraison ne sauraient être imputés au Prestataire.

DECO PASSION HABITAT s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de services.

DECO PASSION HABITAT est en droit de faire exécuter les services commandés par tout préposé dont il répond, tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une facture, ou l'acompte demandé en début de mission. DECO PASSION HABITAT peut en outre dans ce cas, stopper sa mission.

Cette mise en œuvre de l'exception d'inexécution par DECO PASSION HABITAT peut se faire, sans l'envoi d'une mise en demeure préalable, et sans respecter le principe de proportionnalité en arrêtant donc totalement ses prestations.

La réalisation du service commandé sera opérée à l'adresse spécifiée par le Client lors de la commande, sauf stipulation contraire indiquée expressément dans la confirmation de commande.

DECO PASSION HABITAT n'est tenue qu'à une obligation de moyen : elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession de décorateur d'intérieur.

DECO PASSION HABITAT peut être mandatée par le CLIENT pour assurer à sa place le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires.

DECO PASSION HABITAT s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables définis en coordination avec le client et, en cas de délais spécifiquement convenus, à déployer des efforts raisonnables pour respecter ceux-ci.

Autrement dit, les délais stipulés ne sont qu'indicatifs et DECO PASSION HABITAT est uniquement tenue d'une obligation de moyen de les respecter.

En outre, DECO PASSION HABITAT ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de dépassement des délais imputables au CLIENT, à des tiers ou à un cas de force majeure.

Une interruption de travail de DECO PASSION HABITAT due au retard de CLIENT de donner suite aux pièces qui lui sont présentées, après un délai d'un mois, engendrera une facturation du travail dans l'état d'exécution où il se trouve (prestation, matière première, sous-traitance).

Si à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, une facturation sera établie sur base du travail réalisé au moment de la demande du Client.

Passé un délai de 3 mois sans retours du Client, la prestation est considérée comme clôturée. Une facturation sera alors établie sur base du travail dans l'état d'exécution où il se trouve (prestation, matière première, sous-traitance).

Le CLIENT reconnaît avoir reçu de DECO PASSION HABITAT toutes les informations et conseils nécessaires en vue de contracter en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, ont été effectués sous son entière responsabilité. Le CLIENT s'engage à fournir à DECO PASSION HABITAT tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues. Le CLIENT s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de DECO PASSION HABITAT et des prestataires requis et acceptés, notamment en termes de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou des prestations.

Le CLIENT s'engage à répondre à toute demande de précisions dans les 10 jours ouvrables. A défaut, il est présumé marquer son accord sur les choix opérés par DECO PASSION HABITAT.

L'approbation accordée par le CLIENT à chaque stade du projet est irrévocable et définitive.

ARTICLE 6 – Réserve de propriété et transfert des risques

LA PROPRIETE DES BIENS MOBILIERS VENDUS RESTE ACQUISE AU PRESTATAIRE JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF ET COMPLET DU PRIX, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication d'une partie ou de la totalité des biens à concurrence des sommes dues ou à échoir.

Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens achetés, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

ARTICLE 7 – CLAUSE DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE DECO PASSION HABITAT

7-1 Prestation de conseil

DECO PASSION HABITAT n'est tenue que d'une obligation de moyens, dans l'exercice de ses missions de conseils et création d'intérieur. La responsabilité tant contractuelle qu'extracontractuelle de DECO PASSION HABITAT pour tous dommages matériels ou immatériels (exemple : dommage moral, perte de clientèle, de production, de temps,

de données, d'opportunités commerciales, etc.) causés au client est limitée au montant de la garantie de l'assureur responsabilité civile professionnelle de DECO PASSION HABITAT en tenant compte de l'éventuelle franchise opposable au Client.

En cas de faute dans l'exécution du contrat engageant la responsabilité de DECO PASSION HABITAT, sa responsabilité est limitée au montant du prix des services facturés ou à facturer ainsi qu'au dommage prévisible, direct, personnel et certain, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels tels que, notamment, les dépenses supplémentaires, la perte de bénéfices, etc.

Le client garantit DECO PASSION HABITAT contre tout recours d'un tiers qui serait formé en raison de l'exécution par DECO PASSION HABITAT de sa mission, sauf en cas de faute lourde ou de dol commis par DECO PASSION HABITAT.

La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ces conseils et préconisations incombe aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le client sans que Prestataire n'ait à répondre des manquements desdits professionnels.

Le Prestataire n'est ni maître d'ouvrage délégué, ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux et, à ce titre, n'engage pas sa responsabilité en ces qualités. Son intervention se limite, le cas échéant, à la mise en relation de son client avec des professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du bâtiment, lesquels demeureront responsables de la préconisation et du suivi technique du chantier.

7-2 Vente de biens mobiliers

Dans le cadre d'une vente de biens mobiliers, le client bénéficie de la garantie légale conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil et, le cas échéant, aux articles L. 217-4 à L. 217-13 du Code de la consommation. Les modalités d'exercice de la garantie légale sont accessibles librement et gratuitement à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr>. La garantie ne joue ni pour l'usure normale, ni pour les imperfections mineures et manifestes lors de la livraison.

ARTICLE 8 – Propriété intellectuelle – Protection des données personnelles

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, illustrations ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des services au client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur.

Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le client autorise le Prestataire à réaliser des photos et des vidéos de son intérieur à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de conserver l'anonymat du client.

Le Prestataire est amené à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations notamment en liaison avec ses prestataires qui seront enregistrées sous format électronique.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier au siège social du Prestataire.

1/ Les conseils, avis, documents et travaux écrits émanant de DECO PASSION HABITAT sont protégés par le droit de propriété intellectuelle et appartiennent exclusivement à DECO PASSION HABITAT. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits par le client sans l'autorisation expresse et écrite préalable de DECO PASSION HABITAT. Toute infraction à de tels droits intellectuels peut donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

2/ Toutes les propositions d'aménagement (croquis, moodboard, plan, dossier ...) restent la propriété intellectuelle de DECO PASSION HABITAT tant que les factures dues pour cette création ne sont pas honorées dans leur intégralité. En aucun cas, le client ne peut utiliser l'ensemble ou une partie des propositions et choix établis oralement ou par écrit ou repris dans les documents numériques échangés avant la fin du contrat établi et le

paiement complet des factures émises. DECO PASSION HABITAT autorise l'exploitation des documents uniquement dans le cadre de la prestation demandé par le Client.

3/ L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux de DECO PASSION HABITAT, en ce compris tous les éléments du site internet de DECO PASSION HABITAT relèvent de la propriété intellectuelle et exclusive de celle-ci. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement de DECO PASSION HABITAT ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site internet de DECO PASSION HABITAT qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit préalable exprès de DECO PASSION HABITAT.

Diffusion des supports de création

Le Client autorise DECO PASSION HABITAT à diffuser sur son site internet, les réseaux sociaux et les publications écrites tous les documents, plans et photos de la création d'intérieure réalisé pour le Client sans en mentionner les noms du Client. DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de photographier les réalisations en accord avec les usages de la vie privée du Client.

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE LIVRAISON -TRANSFERT DES RISQUES ET GARANTIES CONCERNANT LES MARCHANDISES VENDUES

DECO PASSION HABITAT ne peut être tenu responsable de retards et/ou de dommages occasionnés à la marchandise lors du transport, sauf faute grave ou lourde qui lui serait imputable.

Les risques sont transférés au CLIENT à dater de la livraison.

—> Délais de Livraison

Les délais de livraison mentionnés dans le devis sont toujours indicatifs. En cas de retard de livraison, DECO PASSION HABITAT mettra tout en œuvre pour respecter les délais de livraison ou proposera des solutions alternatives à l'acheteur en cas de retard de livraison dépassant 30 jours calendrier.

Ces retards fortuits n'autorisent pas le Client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à DECO PASSION HABITAT.

Si le Client demande un délai plus court de livraison, les frais occasionnés seront à la charge du Client.

—> Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété de DECO PASSION HABITAT jusqu'au moment du paiement complet du prix de vente du service (tous accessoires inclus).

En conséquence, le CLIENT s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage et en général d'aliéner les marchandises avant apurement de son compte.

—> Réclamation

Toute réclamation relative à la livraison ou à la conformité du service en ce qui concerne les vices apparents devra être signalée à DECO PASSION HABITAT par mail dans les 8 jours de la fin de la fourniture du service. A défaut, le service est considéré comme accepté et aucune réclamation ne pourra plus être invoquée contre DECO PASSION HABITAT du fait des prestations de DECO PASSION HABITAT ou de vices apparents.

—> Défaut de conformité – Vices cachés

1. Si la loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de produit de consommation est applicable à la vente :

Les marchandises vendues sont garanties contre tout défaut de conformité au sens de ladite loi pendant un délai de deux ans, à compter de leur mise à disposition par DECO PASSION HABITAT au CLIENT.

Le CLIENT devra signaler le défaut de conformité à DECO PASSION HABITAT dans un délai d'un mois à dater du jour où il a constaté ce défaut, au moyen d'une lettre recommandée.

En cas de défaut de conformité au sens de la loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de produit de consommation, le CLIENT aura le droit, sauf si cela est impossible ou disproportionné, d'exiger de DECO PASSION HABITAT le remplacement de la marchandise dans un délai raisonnable, et sans frais ni inconvénient majeur pour l'acheteur.

Si l'acheteur n'a pas droit au remplacement de la marchandise, ou si DECO PASSION HABITAT n'a pas effectué le remplacement dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour le CLIENT, ce dernier aura le droit d'exiger de DECO PASSION HABITAT une réduction adéquate du prix de la marchandise ou, en cas de défaut grave, la résolution du contrat, à l'exclusion de toute réclamation de dommages et intérêts supplémentaires.

2. Si la loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de produit de consommation n'est pas applicable :

DECO PASSION HABITAT n'engage en rien sa responsabilité en cas de vices cachés.

En conséquence, DECO PASSION HABITAT ne sera tenu ni au remboursement d'une partie du prix d'achat, ni au remplacement de la marchandise, ni à la résolution de la vente, en cas de vice caché avéré.

FORCE MAJEURE

Des circonstances telles que la grève, l'incendie, le bris de machine, les retards des fournisseurs, les épidémies, le danger de guerre, la guerre civile, le manque de ressources énergétiques, le fait du prince, la faillite des fournisseurs...sont à considérer comme des hypothèses de force majeure lorsqu'elles ont pour effet de retarder ou de rendre très difficiles les livraisons. DECO PASSION HABITAT n'aura à établir ni l'imprévisibilité ni l'irrésistibilité de ces circonstances ni l'impossibilité d'exécution du contrat.

DECO PASSION HABITAT informera le plus rapidement possible le CLIENT de la survenance de l'une des circonstances visées à l'alinéa précédent.

DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de prolonger le délai de livraison éventuellement convenu d'une période égale à celle pendant laquelle le cas de force majeure a perduré. De même si ces faits peuvent compromettre l'exécution de la commande suivant les modalités prévues, DECO PASSION HABITAT se réserve le droit de résilier le contrat sans engagement ni responsabilité de sa part.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DE DECO PASSION HABITAT

Lorsque les prestations de DECO PASSION HABITAT incluent la réception des marchandises livrées par des tiers, les éventuels dommages ou les éventuels retards dans leurs délais de livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de Déco Passion habitat.

A.L Concept Deco n'engage pas sa responsabilité du fait de dommages causés lors de la réalisation du service ou par l'utilisation des marchandises vendues, que le dommage soit causé au CLIENT, à ses services ou à des tiers, même pendant la période de garantie.

En conséquence, Déco Passion habitat ne sera tenu à aucuns dommages et intérêts pour accident aux personnes, dommages à des biens distincts des marchandises vendues, manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement du service presté ou de tout défaut affectant éventuellement ces marchandises.

Dans l'hypothèse où Déco Passion habitat voyait tout de même sa responsabilité engagée, elle ne serait tenue qu'à une indemnisation qui ne pourra être supérieure ou égale au prix de vente du service.

La garantie ne couvre pas l'usure normale des marchandises, ni le défaut dû à une utilisation anormale, fautive ou négligente de cette dernière.

La garantie cesse de plein droit et sans avertissement lorsque :

- Des dégâts sont causés aux marchandises vendues à la suite d'un cas de force majeure ;
- Les dégâts sont la conséquence d'une utilisation des marchandises vendues autre que celle raisonnablement prévisible, à moins que l'acheteur ne l'ait précisé par écrit au plus tard au moment de la conclusion du contrat ;

Aucune application de la garantie ne peut avoir pour effet d'en prolonger la durée.

ARTICLE 11 – Responsabilités des TIERCES-PERSONNES

Pour la réalisation de certaines prestations, Déco Passion habitat pourra requérir l'intervention de prestataires externes. Elle peut alors mettre en relation le CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment. Le CLIENT prendra contact directement et librement avec chaque prestataire.

Ces prestataires effectuent leur travail sous leur propre responsabilité à l'exclusion de celle de Déco Passion habitat. Il est expressément convenu que les contrats avec les corps de métiers nécessaires à la décoration/ rénovation de l'immeuble du CLIENT sont directement conclus entre ce dernier et chaque représentant de ces corps de métiers. Tout retard dans l'exécution de l'ouvrage relevant du corps de métier concerné ne peut donc jamais être imputable à Déco Passion habitat qui, en sa qualité de mandataire du CLIENT s'efforcera d'obtenir auprès du corps de métier défaillant le respect des délais d'exécution convenus.

Tout retard imputable à un corps de métier ne peut en aucun cas justifier la résolution du contrat conclu entre Déco Passion habitat et le CLIENT ou une action en dommages et intérêts à charge de celle-ci.

Lorsque la coordination générale du projet est confiée à Déco Passion habitat, le CLIENT donne mandat irrévocable à Déco Passion habitat afin d'assurer cette coordination et s'engage à ne pas donner d'instruction en direct aux différents corps de métier sans l'accord préalable et/ou l'intervention préalable de Déco Passion habitat.

Dans tous les cas, l'entrepreneur reporte garant de la qualité du travail réalisé sur la mission.

ARTICLE 12 – Assurance

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle auprès de la compagnie GENERALI (police n°AR734552). Une copie de(s) police(s) peut être fournie au client sur simple demande.

ARTICLE 13 – RESOLUTION

En cas d'inexécution du CLIENT et après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, sans préjudice de l'article 1184 du Code civil, Déco Passion habitat se réserve le droit de résoudre le contrat, sans préjudice du droit à des dommages et intérêts, forfaitairement fixés à 50% du prix total du service, TVA comprise. Cet article ne s'applique pas en cas de force majeure telle que définie à l'article 12, notifiée par la partie qui s'en prévaut par lettre recommandée dans les huit jours de sa survenance.

Le client dispose à l'égard du vendeur du même droit, qui s'exercera selon les mêmes modalités. En cas de résolution de la vente aux torts du vendeur, il sera dû par Déco Passion habitat une indemnité équivalente à celle prévue à l'alinéa précédent.

ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les présentes dispositions respectent la vie privée du client conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions contraignantes de droit français en la matière.

Le responsable du traitement des données personnelles du client laquelle fait commerce sous la dénomination commerciale Déco Passion habitat. Son siège social est établi à 45 rue de la Libération 13200 ARLES (France). Elle est immatriculée à l'INSEE 566.600.999.00012 et à la TVA intracommunautaire sous le numéro 00011435800888

Mme est joignable du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 19h à l'adresse email contact@decopassionhabitat.fr

Les données à caractère personnel communiquées à Déco Passion habitat sont traitées par elle pour la gestion de sa clientèle ce qui comprend notamment la gestion des relations précontractuelles et contractuelles de cette dernière et l'information de celle-ci ainsi qu'aux fins de prospection commerciale (marketing direct).

Toutes les données personnelles nécessaires au traitement d'une commande sont conservées par Déco Passion habitat ou ses collaborateurs et peuvent être transmises aux entreprises avec lesquelles Déco Passion habitat – ou ses fournisseurs – collabore(nt), lorsqu'une telle communication est nécessaire au traitement de la commande.

Le client autorise par ailleurs également Déco Passion habitat à employer ces données pour établir des statistiques afin d'améliorer son site, les biens et le service qu'il propose.

Cette information peut en outre être utilisée afin de permettre la diffusion, par tout moyen de communication, des informations relatives aux activités commerciales de Déco Passion habitat à sa clientèle.

Déco Passion habitat conserve les données personnelles pour faciliter les commandes ultérieures.

Ces données peuvent également être traitées à des fins promotionnelles, commerciales et à des fins de prospection ainsi que pour informer le Client des services de Déco Passion habitat. Ces données peuvent être transmises par Déco Passion habitat à des sociétés directement ou indirectement liées à Déco Passion habitat ou auxquelles Déco Passion habitat fait appel en vue de l'exécution de ses obligations dans le cadre du présent Contrat.

En vertu de la loi du 8 décembre 1992, le Client dispose d'un droit d'accès direct, de rectification de ses données personnelles dans les fichiers de Déco Passion habitat ainsi que du droit de s'opposer à toute utilisation de ses données à des fins de marketing direct. Ce droit peut être exercé gratuitement, à tout moment, et sur simple demande adressée à Déco Passion habitat 45 rue de la Libération 13200 ARLES (France).

En outre, le client a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui le concerne.

Le site internet de Déco Passion habitat recourt à l'usage de cookies. Le cookie est un fichier informatique, stocké sur le disque dur du micro-ordinateur du client. Il a pour but de signaler une précédente visite du client. Les cookies sont, en outre, utilisés par Déco Passion habitat dans le but de personnaliser le service proposé au CLIENT. Celui-ci conserve la possibilité de refuser les cookies en configurant son navigateur Internet. Il perd alors la possibilité de personnaliser le service qui lui est délivré par Déco Passion habitat.

Certaines pages web du site internet de Déco Passion habitat peuvent parfois contenir des images électroniques ou "balises web", qui permettent de compter le nombre de visiteurs de la page. Ces balises web peuvent être utilisées avec certains des partenaires du vendeur, notamment afin de mesurer et améliorer l'efficacité de certaines actions. Les renseignements obtenus via ces balises permettent simplement de rassembler des

statistiques sur la fréquentation de certaines pages du site internet de Déco Passion habitat, et ce afin de mieux servir le client.

ARTICLE 15 – DIVERS

15-1 Indépendance des clauses

La nullité d'une clause stipulée dans les CGV ou les commandes n'entraîne pas la nullité des autres clauses stipulées dans les CGV ou les commandes.

15-2 Droit applicable – Langue

Les CGV ainsi que les commandes et prestations qui en découlent sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

15-3 Litige

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (Déco passion Habitat), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

S'agissant d'un litige qui pourrait survenir avec un client ayant la qualité de consommateur, en application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, le client est informé qu'il peut soumettre tout litige l'opposant au Prestataire au médiateur , dont les modalités de saisine accessibles ici :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de Déco passion Habitat : decopassionhabitat.fr
- soit par courrier adressé à Déco passion Habitat, 45 rue de la Libération – 13200 ARLES. »

Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu du présent contrat ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours prendra la forme d'un écrit émanant de la partie qui y renonce.

Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur le devis transmis au CLIENT forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.



Date, signature et, le cas échéant, cachet du client: